Extrait du Alger républicain
http://alger-republicain.com/Cuba-les-dissidents-et-le-droit-de.html

Cuba, les dissidents et le droit de manifestation

- Actualité politique internationale - Amérique Latine - CUBA -

Date de mise en ligne : mardi 3 février 2015

Description :

<dl class='spip_document_1044 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;'><a href="IMG/png/manifestation_devant_la_place_de_la_revolution_le_30_decembre_2014.png" title='PNG - 118.5 ko' type="image/png">

Manifestation devant la Place de la Revolution le 30 decembre 2014

Les médias occidentaux se sont largement fait écho de l'interdiction d'une manifestation de l'opposition, oubliant de rappeler que cela est monnaie courante dans les démocraties occidentales.

[...]

Néanmoins, ce que la presse occidentale et Washington omettent de déclarer, c'est que Tania Bruguera aurait également été arrêtée dans n'importe quelle démocratie occidentale.

Obtenir l'autorisation des autorités pour manifester est une norme mondiale. En France, par exemple, où des centaines de demandes de manifestations sont refusées chaque semaine, il est rigoureusement interdit d'organiser tout rassemblement sans l'accord écrit de la Préfecture de police.

.

Salim Lamrani

31 janvier 2015

Copyright © Alger républicain - Tous droits réservés

Les médias occidentaux se sont largement fait écho de l'interdiction d'une manifestation de l'opposition, oubliant de rappeler que cela est monnaie courante dans les démocraties occidentales.

L'interdiction de la manifestation organisée par l'artiste cubaine Tania Bruguera, qui réside aux Etats-Unis, qui était prévue pour le 30 décembre 2014 Place de la Révolution, lieu emblématique de La Havane où se déroulent la plupart des événements politiques officiels, a suscité de nombreuses polémiques et controverses.
<a href="IMG/png/manifestation_devant_la_place_de_la_revolution_le_30_decembre_2014.png" title='PNG - 118.5 ko' type="image/png">



Manifestation devant la Place de la Révolution le 30 décembre 2014

Manifestation devant la Place de la Revolution le 30 decembre 2014

La presse occidentale a mis à l'index le gouvernement cubain, l'accusant de restreindre la liberté d'expression et de porter atteinte aux droits fondamentaux [1]
La convocation, sous couvert d'expression artistique dénommée « *le murmure de Tatlin n°6* », **se voulait être une plateforme politique ouverte aux secteurs de l'opposition, y compris ceux liés à la Section d'intérêts des Etats-Unis et qui reçoivent un financement de la part de Washington pour leurs activités. Des initiatives similaires étaient prévues le même jour à New York et Miami.** Les autorités de la capitale ont décidé de ne pas accorder d'autorisation officielle pour cette initiative [2]

Le Conseil national des arts plastiques (CNAP) de Cuba s'est désolidarisé de Tania Bruguera, l'accusant d'instrumentaliser son appartenance à l'institution pour organiser une manifestation non pas artistique mais politique. De son côté, l'Association des artistes plastiques de l'Union des écrivains et artistes de Cuba **a dénoncé « une provocation politique » dont le but est de « *s'opposer aux négociations [entre Raúl Castro et Barack Obama] qui suscitent l'espoir de nombreux êtres humains, et d'abord des onze millions de Cubains [3]* »**.

Faisant fi de la décision des autorités gouvernementales, Tania Bruguera a décidé de maintenir sa convocation, ce qui l'a conduit en garde à vue pendant quelques heures pour violation de décision préfectorale, trouble à l'ordre publique et refus d'obtempérer.
La police a également empêché d'autres figures de l'opposition telles que Yoani Sánchez et son mari Reinaldo Escobar, de participer à l'événement [4].

Les États-Unis ont exprimé leur inquiétude et ont condamné les arrestations d'une dizaine de personnes. Le Département d'État a publié un communiqué virulent contre le gouvernement de La Havane : « *Nous condamnons énergiquement le harcèlement continu de la part du gouvernement cubain et le recours répété à la détention arbitraire, parfois avec violence, pour faire taire les critiques, perturber les réunions pacifiques et la liberté d'expression, et intimider les citoyens [5]* ».

Néanmoins, ce que la presse occidentale et Washington omettent de déclarer, c'est que Tania Bruguera aurait également été arrêtée dans n'importe quelle démocratie occidentale. **Obtenir l'autorisation des autorités pour manifester est une norme mondiale. En France, par exemple, où des centaines de demandes de manifestations sont refusées chaque semaine, il est rigoureusement interdit d'organiser tout rassemblement sans l'accord écrit de la Préfecture de police. La demande doit être effectuée « au moins un mois avant la**

Copyright © Alger républicain

date de manifestation » et « ce délai est porté au minimum à trois mois si l'événement projeté rassemble une foule importante [6] ».

Par ailleurs, « chaque demande doit comporter tous renseignements utiles sur l'organisateur (personne physique ou morale) et sur la manifestation (nature, date, lieu, horaire, nombre de participants...) ». En France, les organisateurs de manifestations sont pénalement responsables de tous les dégâts susceptibles d'être causés lors de l'événement.

La Préfecture de police insiste sur ce point :
« *L'organisateur doit assumer la charge de la sécurité générale sur le site affecté à la manifestation. En cas de dommages ayant pour cause l'imprudence ou la négligence, la responsabilité civile, voire pénale, de l'organisateur peut être engagée sur le fondement des articles 1382 et suivants du code civil et des articles 121-1, 121-2, 223-1 et 223-2 du code pénal [7]* ».

Ainsi, durant l'été 2014, la France a été le seul pays au monde à interdire des manifestations de solidarité avec la Palestine suite à l'agression meurtrière d'Israël contre Gaza. La police avait violemment dispersé les manifestants et avait procédé à des dizaines d'interpellations. Plusieurs personnes ont été lourdement sanctionnées par la justice pour avoir bravé l'interdiction préfectorale [8].

Le refus d'autorisation des autorités cubaines est aisément compréhensible. La Place de la Révolution regroupe les sièges du gouvernement, du Comité central du Parti communiste et des Forces armées. En France, une manifestation devant le Palais de l'Elysée, où réside le Président de la République, serait impensable.

Encore une fois, un événement banal - une manifestation non autorisée et la mise en garde à vue par la police des protagonistes n'ayant pas respecté la décision des autorités -, qui passerait inaperçu dans n'importe quel autre pays du monde, fait la une de la presse internationale dès lors qu'il s'agit de Cuba. Cela en dit long sur l'impartialité des médias dans les démocraties occidentales.

Salim Lamrani

31 janvier 2015

.

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, et journaliste, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis.

Son plus récent ouvrage s'intitule Cuba. Les médias face au défi de l'impartialité, Paris, Editions Estrella, 2013 et comporte une préface d'Eduardo Galeano.

Contact : lamranisalim yahoo.fr ; Salim.Lamrani univ-reunion.fr

Page Facebook : https://www.facebook.com/SalimLamra...

Copyright © Alger républicain

[1] Nora Gámez Torres, « La artista Tania Bruguera está detenida en Cuba », El Nuevo Herald, 31 décembre 2014.

[2] Ibid.

[3] UNEAC, « Declaración de la Presidencia de la Asociación de Artistas Plásticos de la UNEAC », 30 décembre 2014.

[4] EFE, "Tania Bruguera está detenida por resistencia y desorden, según Policia cubana", 31 décembre 2014.

[5] Jeff Rathke, « Detention of Activists », U.S. Department of State, 30 décembre 2014 (site consulté le 31 décembre 2014).

[6] Préfecture de Police de Paris, « Manifestation sur la voie publique ou sur tout espace ouvert au public », Ministère de l'Intérieur.

[7] Ibid.

[8] Charlotte Oberti, « Manifestation en soutien de Gaza interdite à Paris : des dizaines d'interpellations », France 24, 19 juillet 2014.

Copyright © Alger républicain